



Conseil Municipal : Séance du 19 février 2018

Sous la Présidence de Monsieur Philippe Canot, Maire.

Présents : Mmes Brachet, Copinne, Flambeaux, Peltier et Roynette
MM. Arnould, Ducoudray, Picot, Robin, Scolari, Stillen, Valsesia et Wisniewski.

Absent : M Petitjean.

Secrétaire de séance : Mr Hervé Valsesia.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017.

Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes sur l'exercice 2017

- | | |
|------------------------|-------|
| ➤ Prévention routière | 50 €. |
| ➤ Sclérosés en plaques | 50 €. |
| ➤ Ardennes forge | 100€. |

Et ne donne pas suite aux autres demandes

Prescription du PLU :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal de Sécheval.

Retrait agence technique départementale 08 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de surseoir, pour 2018, au retrait de la Commune de Sécheval de l'ATD (Agence Technique Départementale)

Mise en place du régime indemnitaire :

Le Maire informe le Conseil Municipal du décret qui porte création d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) et de la possibilité de saisir le Comité technique du Centre de Gestion aux fins de mettre en place le RIFSEEP au sein de la Collectivité.

CNP Assurance statutaire du personnel 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'assurance du personnel auprès de la CNP.

Modification statuts de la fédération d'énergies des Ardennes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les statuts modifiés de la Fédération Départementales d'Energie des Ardennes tels qu'ils ont été présentés.

Présentation du compte rendu de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à Ardenne Métropole) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de présentation du compte rendu de la CLECT qui n'appelle aucune observation de sa part et désigne les représentants de la commune de Sécheval à la CLECT :
Titulaire : Philippe CANOT
Suppléant : Herbé VALSESIA.

Mise en place de l'entretien Professionnel annuel :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de la mise en place de l'entretien professionnel annuel des agents de la collectivité.

Demande d'autorisation de passage sur chemin rural :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Groupement Forestier de Beauvois à traverser et empierrer un chemin rural sur le territoire de Sécheval, sis Fond de l'arbre Epine, néanmoins, il conviendra de s'assurer du bon écoulement des eaux.

Accord subvention sur travaux de mise en accessibilité :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord d'une subvention par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés, dans le cadre du programme

d'accessibilité à l'environnement professionnel.

Tarifs Municipaux :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux pour 2018, à savoir

- ✓ Concession de cimetière cinquantenaire 65 € (maintien tarif 2017)
- ✓ Location chasse communale de Sécheval (selon coefficient fourni par l'ONF).
- ✓ Droits de place des forains :
 - Manèges enfants, tir, pinces, pêche 38€00
 - Auto-skotters 80€00
 - Confiserie-loterie 23€00
 - Friterie 50€00
- ✓ Affouage : 35 € la part
- ✓ Salle polyvalente respectivement pour les années 2018 et 2019 :
 - Week-end : 355 et 360 € habitants, 612 et 625 € extérieurs, 155 et 160 € pour les associations.
 - Journée : 180 et 185 € habitants, 305 et 310 € extérieurs et 100 € (inchangé) pour les associations ou sociétés.
 - Demi-journée (inchangé) 75 €
 - Nettoyage sols : 70 et 80 € pour la grande salle et 120 et 130 € pour la totalité de la salle. Étant entendu que les sols seront rendus balayés prêts à être lavés.

Tarifs Centres de Loisirs sans hébergement (Communes de Les Mazures et Deville) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire à l'identique les participations de 2017 pour les CLSH et les séjours avec hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2018.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, pour les besoins du service, d'augmenter la durée hebdomadaire de travail du poste de Secrétaire de Mairie de 2 h soit soit 32/35^e à compter du 19 février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente des terrains à bâtir à 38 € HT le m² soit 45 € 60 T.T.C le m².

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.